



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Service du recrutement
Bureau des concours, des examens
et des recrutements sans concours**

**Arrêté BCERSC n° 25 000 100
du 03 NOV. 2025**

**portant composition de la commission de sélection du
recrutement réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi
au titre de l'année 2025**

Le préfet de police

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 351-1 à L351-6 ;

Vu le code du travail, notamment son article L5212-13 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 modifiée portant fixation des principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la préfecture de Police ;

Vu l'avis de recrutement du 1^{er} octobre 2025 réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour un poste de gestionnaire-référent(e) de carrière administrative relevant du corps des secrétaires administratifs de la classe normale des administrations parisiennes au titre de l'année 2025.

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés en qualité de membres de la commission de sélection pour le recrutement réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, organisé au titre de l'année 2025 :

Madame Violaine ROQUES

Attachée d'administration hors classe, cheffe du service du recrutement, service du Recrutement, sous-direction des Personnels, Direction des Ressources Humaines, Secrétariat Général de l'Administration de la préfecture de Police de Paris;

Monsieur Mickaël HERY-SAUTOT

Attaché d'administration de l'État, chef de bureau des Personnels Techniques, Scientifiques et Spécialisés, service de Gestion des Personnels Administratifs, Techniques, Scientifiques et Spécialisés, sous-direction des personnels, Direction des Ressources Humaines, Secrétariat Général de l'Administration de la préfecture de Police de Paris ;

Article 2

Madame Violaine ROQUES est nommée présidente de la commission de sélection du recrutement réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, organisé au titre de l'année 2025.

Article 3

Le secrétariat est assuré par le personnel du bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours.

Article 4

La Préfete, secrétaire générale pour l'administration, et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris et sur les sites internet et intranet de la préfecture de Police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,

Olivier GIROD

Sous-directeur des personnels

